

<p style="text-align: center;">Quels enjeux pour la Création Jeune public ? 17 février 2011 – NIVILLAC (56)</p>

Journée organisée par l'association Ancre, Spectacle Vivant en Bretagne, le Forum de Nivillac pendant le festival Jeune Public Prom'nons nous.

1 - Introduction de la journée :

Intervention de Martine Laporte, adjointe à la culture de Nivillac

- Satisfaite du nombre d'artistes, d'enfants, de réseaux de salles, de programmeurs et de professionnels de la jeunesse, tous acteurs d'une réussite.
- Séduite par les enjeux d'une telle rencontre, intéressée par la création jeune public depuis la première participation au festival Prom'nons nous en 2008.
- Volonté d'éveiller l'intérêt des enfants pour tout ce qui n'est pas du quotidien, spectateurs de demain, de les rendre réactifs et curieux.

Frédéric Vasse, directeur du Forum de Nivillac : 3 bonnes raisons d'accueillir cette journée

- pour le Forum
- pour le festival Prom'nons nous (qui regroupe 7 structures culturelles du Pays de Vannes). Travail commun pour le soutien à la création Jeune Public. Festival qui s'adresse au JP mais aussi aux familles, aux scolaires (60% pour rendre les propositions artistiques accessibles à tous.)
- pour l'association Ancre

Remerciement à Ancre et Spectacle Vivant en Bretagne.

Isabel Andreen, Spectacle Vivant en Bretagne

- SVB partenaire de cette journée
- Réponse à la proposition pertinente à l'initiative de Ancre, initiative collective qui réunit programmeurs et compagnies sur la question du Jeune Public.
- Partenariat intéressant aussi sur la dynamique de co-construction. Une vraie vie associative et mise en débat sur la question du JP.

Merci aux intervenants.

Catherine Legrand, réseau Ancre

ANCRE :

- Rassemble diffuseurs, artistes, compagnies, créateurs du secteur du spectacle vivant JP.
- Association qui a 4 ans.
- La question de la politique culturelle en direction du Jeune Public s'est toujours posée au sein du réseau Ancre et il semble aujourd'hui intéressant de s'extraire du contexte breton pour regarder ce qui se fait ailleurs.
- Ce réseau permet de se rassembler pour réfléchir à la question du Jeune Public et représenter le Jeune Public en Bretagne.

Merci à SVB pour la co-construction de cette journée.

2 - Plénière : « quels projets et quelles politiques culturelles pour la création jeune public, sur quels territoires ? »

Mise en perspective des politiques culturelles menées en faveur du jeune public en France et en Belgique qui a depuis longtemps une politique volontariste.

Intervenants :

Ariane Buhbinder, metteur en scène belge, conceptrice, compositeur (en Belgique, au Québec puis de nouveau en Belgique)

Directrice artistique de l'Anneau Théâtre et membre du Conseil de Théâtre Enfance et Jeunesse, Belgique.

Hervé d'Otreppe chargé de diffusion de compagnies de théâtre (belges et françaises) et membre du Conseil de Théâtre Enfance et Jeunesse, Belgique.

Cyrille Planson, rédacteur en chef des magazines La Scène et le Piccolo. Auteur de plusieurs ouvrages sur la question du JP.

Modération de la matinée : **Catherine Legrand**, directrice de la MJC le Sterenn et membre du réseau Ancre.

A – Les politiques culturelles belges en direction du jeune public : Hervé d'Otreppe et Ariane Buhbinder

Contexte politique belge,

La Belgique est un état fédéral divisé en 2 régions et en 3 communautés (Flamande, Germanophone et Française), avec l'utilisation de 3 langues.

Les 3 communautés fonctionnent de manière très indépendante. Pour exemple, la Communauté Française a beaucoup d'accords avec d'autres pays mais peu avec la Communauté Flamande.

Le cas étudié aujourd'hui est celui de la Communauté Française, dont le gouvernement a tous pouvoirs au niveau culturel.

Panorama des politiques culturelles publiques en faveur du Jeune Public, Ariane Buhbinder

1970 : Ebauche d'une politique culturelle par le ministre de l'éducation qui veut favoriser la diffusion des spectacles dans les écoles et les rendre accessibles aux enfants.

Une association pour la diffusion des spectacles pour enfants et adolescents est créée. Elle sélectionne alors les spectacles qui pourront être diffusés dans les écoles.

Les spectacles sélectionnés le sont pour un ou deux ans de tournée et concerne environ 12 compagnies de théâtre jeune public en Communauté Française.

C'est la 1^{ère} initiative politique dans le domaine.

En 1983, le ministre de l'éducation de l'époque stoppe le dispositif de diffusion à l'école car considère qu'il n'est pas éducatif et ne rentre donc pas dans ses attributions.

Cette décision est catastrophique pour les compagnies.

Le ministère de la culture de l'époque reprend donc sous son aile ce qui était jusqu'alors financé par le ministère de l'éducation avec un financement d'un million de Francs Belge (soit environ 25000€).

Les conditions de diffusion changent, il devient plus difficile pour les compagnies de tourner alors qu'en même temps, elles se professionnalisent et que leur nombre augmente.

En 1994, un décret est créé pour l'octroi des subventions aux compagnies, l'objectif étant de consolider les compagnies existantes.

Jusqu'à présent la Communauté Française remboursait les compagnies après les diffusions, ce qui entraînait des difficultés financières pour les compagnies. Aujourd'hui, une partie de la subvention est versée en amont des tournées.

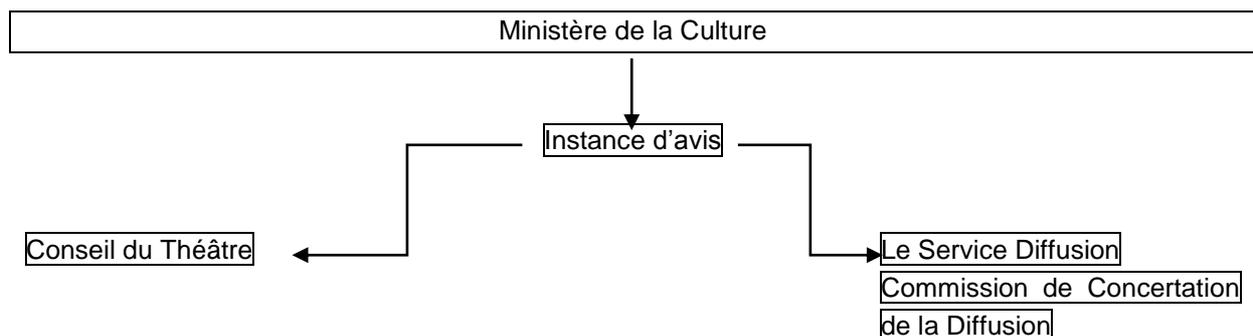
L'association pour la diffusion des spectacles à l'école est dissoute.

Le décret met en place 3 niveaux de soutien aux compagnies :

- Les « contrats programme » : pour une durée de 4 ans, ils définissent pour chaque compagnie le nombre de représentations à faire, sur quel territoire et le nombre de créations)
- Les Compagnies agréées : qui ont aussi une sorte de contrat avec les pouvoirs publics mais moins précis et avec de plus petits montants de subvention.
- Les Aides à la création : Subventions au projet, mais au départ sans ligne budgétaire. A partir de 1999, le budget s'étoffe un petit peu.

Dans les années 2000, on dénombre 60 compagnies, et les règles de conventionnement sont de mieux en mieux définies.

En 2005, le Ministre de la culture souhaite rendre transparent les instances d'avis et le mode de choix des personnes qui en font partie.



Le Conseil du Théâtre pour l'enfance et la jeunesse conseille le ministre en ce qui concerne les subventions de fonctionnement aux compagnies. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Son avis est généralement suivi au niveau des intentions, mais pas forcément des financements.

L'ACTEJ (Association de la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse, présentée ultérieurement) a un représentant au Conseil du Théâtre. Ce représentant est actuellement Arianne Buhbinder.

Le Conseil du Théâtre est composé d'environ 15 professionnels qui se réunissent 1 journée par mois et débattent sur les dossiers reçus, les priorités à encourager dans la création artistique, la pérennisation des compagnies, la question de la relève (émergence de nouvelles compagnies)...

Les projets sont évalués avant la création en fonction de l'identité artistique et politique de la compagnie. Aujourd'hui se pose la question de la transmission : beaucoup de compagnies ont plus de 30 ans d'existence : la transmission doit-elle se faire en interne ou vers de nouvelles structures ? Comment gérer l'émulation des projets par rapport au budget ? (Aujourd'hui le nombre de représentations par compagnie diminue).

La Commission de concertation pour la diffusion du Service de Diffusion a un pouvoir décisionnel sur les aides à la diffusion accordées aux représentations des compagnies de la Communauté Française sur le territoire de la Communauté. Elle apporte un soutien aux compagnies et aux programmeurs (avec une prise en charge d'une partie du coût des représentations).

L'aide à la diffusion est définie selon deux systèmes :

- Le système Arts et Vie : concerne la diffusion dans tous les temps hors scolaires
- Le système de diffusion à l'école : concerne la diffusion dans les écoles. La sélection y est plus sévère.

Une compagnie peut bénéficier des deux systèmes.

La sélection se fait selon la mise en place de quota et le spectacle doit être vu par un membre du service de la Commission.

Le Commission organise également les Rencontres de Théâtre Jeune Public de Huy.

Les compagnies en contrat-programme et les compagnies agréées sont programmées d'office aux Rencontres, celles qui y ont déjà joué et qui ont eu un avis positif sont également présentes plus facilement. Pour les autres, les spectacles doivent avoir été vus en amont dans le cadre de représentations scolaires par la Commission.

Pour bénéficier des aides financières accordées par la Commission, toutes les compagnies doivent avoir été programmées aux Rencontres, mais les conditions de représentations ne sont pas idéales : peu d'enfants dans le public, beaucoup de programmeurs et de presse, spectacles tout juste créés, spectacles non rémunérés, environ 40 spectacles sur 1 semaine, temps de montage limité, lieux pas toujours équipés... Pourtant les Rencontres sont la vitrine de la création de la Communauté Française.

Il y a de grandes différences entre les compagnies aidées et celles qui ne le sont pas ou peu, pourtant les spectacles sont présentés sur la même échelle.

Pendant les Rencontres un jury de 8-9 professionnels va voir l'ensemble des spectacles et rend un avis qui va conditionner le prochain passage aux Rencontres et qui va donner lieu à des mentions et des prix relayés par la presse.

Le passage aux Rencontres permet de tourner pendant 3 saisons et d'être financé par la Communauté, qui compense entre le coût du spectacle et le prix d'entrée du public qui se situe autour de 3€. Il est donc très difficile pour les compagnies non programmées aux Rencontres de tourner puisqu'elles n'ont aucune aide, et que les programmeurs qui les accueillent ne sont pas aidés non plus.

Ce système d'aide fait que le nombre des représentations est fonction du montant des subventions et non du nombre de public.

Dans les esprits, la programmation jeune public ne doit pas coûter d'argent aux lieux (peu de financement au-delà des subventions).

La Commission de Diffusion regroupe environ 30 personnes et est principalement composée d'enseignants et de programmeurs, de quelques artistes issus du théâtre adulte, et de représentants des pouvoirs publics.

Cette composition pose donc la question de la préservation de la recherche artistique par rapport au pédagogique, et de la définition même de ce qu'est le théâtre.

L'ACTEJ, Chambres des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse

Elle défend la création théâtrale, l'œuvre d'art (et non la pédagogie efficiente) et est un lieu d'échange et de questionnement avec le pouvoir public sur les politiques menées.

Elle met l'accent sur l'aspect artistique (débat parfois tendu avec le monde de l'enseignement qui peut avoir des demandes plus pédagogiques).

C'est une association de loi 1901. Elle se compose principalement de compagnies professionnelles (on en compte aujourd'hui 70 en Communauté Française, territoire de 4 millions d'habitants) et de quelques membres qui adhèrent à titre personnel.

L'ACTEJ s'investit dans 4 domaines :

- Le Conseil des Compagnies : réunion mensuelle le dernier lundi du mois qui permet de débattre sur les pratiques et sur des thématiques, un lieu d'échange en dehors du Conseil d'Administration de l'association.
Les réunions sont très hétérogènes car elles regroupent des compagnies subventionnées et des compagnies non soutenues
- L'organisation du festival Noël au Théâtre à Bruxelles entre Noël et le jour de l'an : la programmation est faite par le Conseil d'Administration et ne fait, à la différence des Rencontres de Huy, pas de représentations scolaires.
Le festival programme environ 20 compagnies pour 40 représentations
- La publication de textes d'auteurs
- L'organisation de colloques : une semaine mi mars en focus sur le jeune public pour mettre en valeur la création jeune public. Le thème change chaque année : Audace en 2009, Ecoute en 2010, Passeurs et Contrebandiers en 2011

L'ACTEJ est un lieu d'information des compagnies vers les programmeurs, le public, le milieu de l'enseignement...

Elle est financée par les pouvoirs publics à hauteur de 130 000€ par an. Ce financement provient d'une ligne budgétaire spécifique qui n'est pas prise sur les financements de la création jeune public (dédiés aux compagnies) mais sur un fond dédié aux fédérations.

L'ACTEJ est une instance pour le théâtre jeune public. Le reste des champs artistiques jeune public n'est pas représenté (chanson, musique, danse...) spécifiquement et dépend d'un conseil multidisciplinaire qui ne dispose pas de budgets importants.

Il y a donc un vide institutionnel en ce qui concerne les autres champs artistiques que le théâtre investis dans la création jeune public.

La danse jeune public peut présenter ses spectacles aux Rencontres de Huy mais reste dans le conseil de la danse (et non du théâtre jeune public).

Centres Dramatiques dédiés au Jeune Public

Deux lieux en Belgique sont dédiés à la diffusion du théâtre jeune public : 1 à Bruxelles et 1 en Wallonie.

Ils permettaient aux compagnies de jouer 2-3 semaines de suite. Aujourd'hui, leurs programmations sont élargies, ce qui entraîne une diminution du nombre de représentations et contribue à fragiliser les compagnies.

Aujourd'hui si une compagnie a 60 représentations dans l'année, on considère qu'elle a fait une bonne saison (contre 120 représentations il y a quelques années).

B - Mise en perspective avec le système Français, Cyrille Planson

Le système français est beaucoup plus libéral et moins normé.

La vraie différence entre les deux systèmes vient du fait qu'en France, au moment de la création du Ministère de la Culture, tout ce qui concerne l'Education Populaire a été intégré au sein du Ministère de la Jeunesse et non au sein du Ministère de la Culture.

En France, il n'existe pas de politique culturelle en direction du jeune public. Il existe des dispositifs mais peu de vrais projets politiques car le Ministère de la Culture, du fait de ses missions, ne s'est pas intéressé à la question du jeune public, qu'il considère comme faisant partie d'un tout : politique du théâtre, de la danse, du territoire...

Plus globalement, la Culture est aujourd'hui considérée comme étant une dimension d'autres politiques (transport, environnement...)

Au niveau des collectivités territoriales, la politique culturelle s'est constituée autour de la décentralisation. Chaque collectivité s'investissant dans des compétences spécifiques (exemple : la gestion des équipements pour les communes...). Il n'y a donc pas eu d'implication forte dans les champs qui n'étaient pas couverts au départ par l'Etat (c'est notamment le cas des Musiques Actuelles il y a une dizaine d'années).

Aujourd'hui les collectivités sont de plus en plus autonomes mais la politique culturelle en faveur de l'enfance et la jeunesse reste de l'ordre du dispositif - dont certains sont intéressants (exemple : le dispositif collège au cinéma) – et les projets émergent en fonction des territoires grâce à la rencontre avec les acteurs de terrain.

C'est l'exemple, en Bretagne, de Très Tôt Théâtre, Scène Conventionnée Jeune Public qui mène une politique culturelle car les acteurs et les politiques du Finistère travaillent ensemble, et portent une ambition qui dépasse la seule diffusion (formation, accompagnement dans la durée, réflexion sur la création, la diffusion, la transmission...).

En termes de diffusion, on dénombre une forte évolution aujourd'hui avec l'émergence de nombreux projets en direction du jeune public (temps forts, festival...), une ouverture des lieux généralistes à la production jeune public, et le développement de lieux labellisés.

Malgré l'importance de cette diffusion, il n'y a pas encore de politique culturelle claire en direction du jeune public car le secteur reste méconnu, peu visible et peu représenté. Il n'y a par exemple pas de référent sur ce sujet au Ministère de la Culture, et le jeune public n'est pas abordé dans les formations des conservatoires.

En 10 ans, on constate tout de même une certaine progression : localement l'accompagnement des projets jeune public est plus fort, certains lieux ont développé une vraie spécificité. Les auteurs et les

metteurs en scène qui se sont intéressés à cette écriture ont permis des passerelles entre les institutions et la production jeune public.

On constate également l'émergence de projets intercommunaux (festival Prom'nons nous, Le tout petit festival...) qui se construisent dans un rapport de proximité avec les populations.

Dans un contexte économique et budgétaire difficile et qui va perdurer, le jeune public semble disposer de nombreux atouts pour trouver les moyens de s'inscrire durablement dans le paysage culturel français.

Pour beaucoup de collectivités, le jeune public représente le public de demain. Damien Malinas, chercheur à l'Université d'Avignon, dépasse la notion de « public de demain » et plaide pour que le jeune public soit posé sur le socle de la démocratisation.

C'est dans ce sens qu'un certain nombre de collectivités engagent une réflexion autour de la place du jeune public dans leur politique culturelle :

- La ville de Reims, dans le cadre du projet futur de la ville place le jeune public au cœur de son projet avec un lieu de fabrique dédié à la création jeune public en plein centre ville.
- La ville de Dijon, qui envisage également un pôle jeune public.
- La ville de Nantes (cf ci-après)

Ce ne sont pas encore de véritables politiques en faveur du jeune public mais ces propositions constituent des étapes à la construction de celles-ci. Les grandes agglomérations commencent à envisager le jeune public comme un socle culturel transversal, ce qui représente un axe de développement pour les acteurs du jeune public.

Le développement de réseau, à l'instar de Ancre, est relativement récent et peu fréquent dans le jeune public mais représente un autre axe de développement. Les Musiques Actuelles et Les Arts de la Rue se sont d'ailleurs développés de cette manière.

Il manque aujourd'hui l'écriture commune d'une politique culturelle en faveur du jeune public, avec un discours commun, un manifeste... Même s'il y a beaucoup d'avancées dans le secteur, il faut l'affirmation d'un discours politique, et les élus pêchent par la méconnaissance du secteur, de sa richesse, de ses aspects purement artistiques.

Le jeune public est un secteur nourri par ses propres valeurs, par son rapport au public (avant de se pencher sur les modes de financement, de production...), par la question de la transmission.

C - Réactions et échanges avec la Salle

Laurent Coutouly, directeur du Pôle Jeune Public de la Scène Nationale du Pays de Montbéliard (L'Arche de Béthoncourt)

L'absence d'une politique étatique a fait que le terrain s'est emparé de la question d'où la richesse des propositions. Comme les Musiques Actuelles, c'est un secteur dynamique car né à la marge des institutions.

Mais le risque d'une politique sectorielle est de tomber dans une impasse politique, esthétique et territoriale. Il faut espérer que l'émergence du politique sur la question du JP vienne du terrain.

D'où l'intérêt du manifeste proposé par l'association Scènes d'enfance et d'ailleurs, qui, suite à une étude menée en 2008 sur le jeune public, soulève un certain nombre de questionnements et milite en faveur d'une politique culturelle en direction de l'enfance et la jeunesse.

Même si par rapport à la saison 2006/2007 qui a servi de référence pour l'étude de Scènes d'enfance et d'ailleurs, il y a aujourd'hui beaucoup plus de compagnies et d'acteurs sur la diffusion, on constate tout de même qu'il y a de moins en moins de capacité d'accueil des productions et de soutien à la création, d'autant plus que toutes les disciplines artistiques s'emparent du secteur.

Aujourd'hui le temps est venu de revendiquer et de poser des postulats (la question de l'artistique, de l'adresse fondamentale et de l'interdisciplinarité). Il faut plus de moyens mais pour qui, comment, avec qui... Les enjeux d'une politique en faveur du jeune public sont ceux-là, les mêmes que pour toute politique culturelle.

Jean-François Dhollande, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville d'Hennebont

L'implication des acteurs de terrains est parfois remise en cause par une vision assez descendante des politiques culturelles, ce qui pose la question du rôle des acteurs de terrains : aujourd'hui tout se passe de plus en plus au niveau du territoire.

Cela pose aussi la question de la définition du jeune public. En en faisant une particularité, n'y a-t-il pas un risque de le marginaliser ? Ce qui importe c'est la question artistique avant tout. Une œuvre dite jeune public doit aussi s'adresser à un public plus large.

Arianne Buhbinder

Les politiques culturelles sont créées car il y a sur le terrain la présence de compagnies et de structures.

En Belgique, le dialogue entre le terrain et les pouvoirs publics est permanent (même s'il existe des tensions).

Hervé d'Otreppe

En Belgique il existe un maillage moins diversifié qu'en France et l'investissement des pouvoirs communaux est beaucoup moins important qu'il ne peut l'être en France. Il y a donc plus de lien au niveau de la politique de la Communauté Française.

Par contre, on constate une tendance consommatrice des programmeurs par rapport à ces créations jeune public au moment des Rencontres de Huy. Certains ne vont plus jamais voir de spectacle jeune public pendant la saison...

Jean-Claude Paréja, directeur du Très Tôt Théâtre

Il y a plusieurs effets pervers en ce qui concerne les Rencontres de Huy :

- on sait aussi que si l'on prend des spectacles ici, on va payer moins cher que si on allait chercher les spectacles ailleurs.
- Les rencontres sont fermées aux autres compagnies (comme les compagnies françaises) car elles ne sont pas subventionnées par la Communauté.

Il y a là une certaine forme de protectionnisme de la part de la Communauté Française.

Cyrille Planson

Sur la représentation qu'on les acteurs d'eux-mêmes, on constate aujourd'hui une évolution, notamment en ce qui concerne l'âge. De plus en plus de spectacle sont présentés « à partir de » et sont moins catégorisés « de 3 à 6 ans » par exemple.

Les spectacles jeune public occupent une meilleure place dans les brochures et les représentations ne sont plus seulement scolaires mais également tout public.

Cela marque une ouverture du jeune public, secteur récent encore en construction.

Ariane Buhbinder

En Belgique, on constate une tendance à élargir et à dire « spectacle pour tous, à partir de... »

Il est donc de plus en plus difficile de définir le théâtre jeune public qui jusque là se diffuse principalement dans le cadre scolaire.

Aujourd'hui les théâtres généralistes ne peuvent avoir de financement pour diffuser du jeune public, c'est donc une question délicate.

Hervé D'Otreppe

Cette ouverture représente un risque car les spectacles tout public qui sont en recherche de marchés vont essayer de rentrer dans les dispositifs pour l'instant encore réservés aux compagnies jeune public.

Pour être financé par le théâtre à l'école il est nécessaire d'avoir dès le départ une réflexion vers le jeune public. Par ailleurs, les subventions à la diffusion sont surtout une aide déguisée aux programmeurs.

Dans les 2 cas (Belgique et France), c'est l'histoire des politiques publiques qui fait les fonctionnements d'aujourd'hui.

La question du jeune public n'est pas une question d'âge mais une question de relation à l'œuvre. Comment on entre dans l'œuvre.

Laurent Coutouly

Aujourd'hui 2/3 des représentations sont sur le temps scolaire et 1/3 en représentation tout public. L'importance des représentations scolaires permet une accessibilité à l'art.

3 - Préparation des ateliers de l'après-midi (projet artistique, projet de lieu, projet politique) : présentations des intervenants

Projet artistique : Laure Runette, directrice du Théâtre du Champ Exquis (compagnie et lieu)

La compagnie est implantée sur la commune de Blainville sur Orne (6000 habitants), près de Caen et y gère aussi un lieu de diffusion. Le projet de la compagnie, qui vient du terrain, est la colonne vertébrale du lieu, orienté vers le théâtre, l'écriture et le livre.

La compagnie continue de tourner (environ 100 représentations par an dont 70% hors région) malgré le lieu et continue à rencontrer d'autres projets et d'autres territoires.

Le projet de lieu est arrivé dans les années 1994/1995 lorsque le travail de la compagnie a acquis une certaine reconnaissance et que la DRAC a proposé une implantation.

La compagnie, ayant le soutien de la région et d'autres partenaires, a accepté le projet à Blainville car elle y avait déjà mené des projets pendant plusieurs années à la MJC.

Le projet d'installation s'est construit pendant 2 ans. Le lieu n'étant pas bien conçu, il a fallu inventer quelque chose de différent et travailler sur un rapport d'intimité avec l'idée de maximaliser l'espace et d'accueillir des formes multiples. Ce qui correspond bien à ce qu'est la création jeune public aujourd'hui.

En même temps que la salle se restructurait, il fallait faire en sorte que le lieu soit identifié comme un lieu jeune public pouvant s'ouvrir sur l'extérieur (pas seulement centré sur une compagnie).

Avec l'envie d'être un lieu révélateur du jeune public pour créer une vraie dynamique sur le territoire, le festival « Ribambelle » a donc été créé il y a 13 ans.

Le festival travaille sur la question de la durée, les compagnies restent plusieurs jours pour déployer un travail d'actions autour de la diffusion et à l'intérieur de ce festival. Il dure un mois et accueille 8 spectacles différents. Il travaille également sur la notion de famille, sur le rapport à l'âge avec des représentations pour un public entre 0 et 12 ans.

Le projet est soutenu par la DRAC, la Région Basse Normandie, le Conseil Général du Calvados et la Ville de Blainville.

En 2006, le projet, reconnu à l'échelle de l'agglomération, est passé sous la compétence de l'agglomération Caen la Mer. Le transfert a été compliqué car seul le projet a été transféré, le lieu, mis à disposition par la Ville n'a pas été transféré.

Des 4 entités culturelles de l'agglomération, le Théâtre du Champ Exquis est la seule qui soit à la fois une compagnie et un lieu.

En Basse Normandie, seules 3 compagnies sont conventionnées (aucune en jeune public).

Projet de lieu : Laurent Coutouly, directeur du Pôle Jeune Public de la Scène Nationale du Pays de Montbéliard (L'Arche de Béthoncourt)

Béthoncourt (7 000 habitants) est l'une des communes les plus pauvres de France. Elle se situe dans le bassin industriel de Montbéliard (100 000 habitants), centre historique de l'usine Peugeot, et est également situé proche de Belfort (également 100 000 habitants).

Cette situation la place au cœur d'un affrontement politique entre Belfort et Montbéliard.

Au niveau des structures culturelles, Belfort dispose d'une Scène Nationale et d'un Centre Chorégraphique National, et Montbéliard d'une Scène Nationale et d'une salle de 1 100 places

L'Arche, construit en 1994 avec une salle de 500 places modulables, n'était au départ pas un projet jeune public. C'était un projet réalisé par la gauche pour redynamiser l'image de la ville, rejeté par l'opposition qui l'a combattu, c'est le jeune public qui a remporté un certain consensus (coût moins important, financements complémentaires)

En 1999, le lieu devient une régie autonome, et signe une convention la désignant comme Scène Jeune Public du Doubs

En 2002, une convention tripartite est signée avec la Ville, la Région et le Conseil Général qui porte sur une diffusion importante du jeune public (80/100 représentations), des accueils en résidences, des coproductions et de l'action culturelle, les esquisses des fondamentaux d'une Scène Nationale.

En 2003 l'Etat rejoint la convention.

A son arrivée à la direction de l'Arche, le projet rencontrait des difficultés de structuration (déficit, manque de poste...). La part du budget artistique a progressé (jusqu'à 230 000€ par an : soit 24 spectacles, 140 représentations, 4-5 coproductions) avec l'idée de faire exister une identité jeune public au-delà de la ville et de la communauté urbaine. Projet réussi.

En 2011, l'Arche, la Scène Nationale et le lieu dédié au Numérique ont été regroupés dans une seule structure pour un Pôle Européen de la Création en pays de Montbéliard, ce qui pose de nouvelles problématiques : comment faire exister une identité jeune public à l'échelle interurbaine, comment maintenir le projet dans cette institutionnalisation, comment amener le renouvellement des publics au sein d'une Institution, comment faire que malgré tout la question artistique reste posée.

Projet politique, Véronique Guiho-Leroux, responsable de l'action culturelle à la Ville de Nantes

Les éléments constitutifs de la politique culturelle jeune public à Nantes ont été :

- L'absence de salle, depuis 2004, pour le Théâtre Athénor, Scène Conventionnée jeune public aujourd'hui à Saint-Nazaire
- L'absence de programmation jeune public dans les structures conventionnées
- Peu de propositions théâtrales dans les représentations scolaires pour le 1^{er} degré
- Une diffusion importante dans des petits lieux, avec des conditions financières délicates (à la recette)
- La présence de compagnies sur le territoire, regroupées autour du temps forts « Y a pas que les Grands » pendant deux ans, et dont la demande de temps forts et d'accompagnement est forte.

La Ville a souhaité une politique plus structurée et plus visible :

- En renforçant la présence du jeune public sur son territoire
- En fédérant les acteurs
- En soutenant la création à travers de nouveaux crédits

L'idée d'une saison dramatique jeune public avait été évoquée dans la campagne du Maire en 2008.

En 2011, la Ville accompagne la première édition du « Festival Petits et Grands », festival à envergure national tout en restant aussi proche des acteurs locaux.

Organisé en biennale, le festival se déroulera du 13 au 17 avril prochain à Nantes.

La Ville de Nantes travaille au croisement des politiques publiques, à une Charte avec l'Education Nationale, l'Inspection Académique, et la DRAC des Pays de la Loire, ce qui permet de travailler sur l'absence de formes théâtrales et chorégraphiques sur le temps scolaire.

Elle travaille également à une plus grande lisibilité du foisonnement de l'offre culturelle (communication, site,...)

Travail en transversalité.